

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 janvier 2013

## Le logement autonome des jeunes

## Déclaration du groupe environnement et nature

En France, la crise du logement a des répercussions sociales et économiques lourdes. L'accès au logement est devenu très difficile pour les revenus moyens, voire impossible pour les plus démunis et les très petits revenus. Dans ce contexte, les jeunes sont parmi les plus exposés et le CESE a vu juste en se saisissant de ce sujet aux ramifications multiples.

Notre groupe a tenu à mettre en exergue trois axes de cet avis, qui lui tiennent particulièrement à cœur.

Le premier : nous soutenons le principe de construction dans les zones tendues en recherchant une baisse des coûts de la construction, sans remise en cause de la qualité du bâti. Les évolutions collatérales que cela entraîne sont à prendre en compte et à encourager, nous pensons à la déspécialisation des logements, à l'habitat partagé ou encore à de nouvelles formes de colocation.

Le deuxième axe : Construire ne peut, en effet, être une réponse suffisante à la crise du logement. La priorité doit être à la mobilisation de l'existant, en le rénovant pour l'ensemble de la population et en l'adaptant notamment aux besoins actuels des jeunes, par exemple en travaillant à la possibilité de faire bénéficier des quartiers entiers de services de mobilité attractifs.

Comme notre groupe l'a déjà affirmé à l'occasion de l'avis sur le PNRU, cette rénovation urbaine ne peut se faire sans la prise en compte de la réduction des consommations d'énergie et dans cet esprit, notre groupe soutient avec force la préconisation liée à la lutte contre la précarité énergétique. Cet avis est l'occasion de relayer, à nouveau, l'importance de la performance énergétique dans les critères de décence des logements.

Dernière idée phare : la mobilisation de l'existant comme les constructions nouvelles, doit s'inscrire dans des politiques urbaines cohérentes, articulant notamment logement, lieu de travail, mixité, transport, tout en luttant contre l'artificialisation des sols.

Il est temps de rompre une bonne fois pour toutes, comme nous l'avions rappelé à l'occasion de l'avis sur le SNIT, avec des politiques d'aménagement du territoire qui entraînent étalement urbain, projets d'infrastructures destructeurs, inadaptabilité des territoires à l'augmentation du prix de l'énergie. À cet égard, nous reprenons à notre compte la préconisation de l'avis sur la mise en œuvre active par les collectivités d'une politique de densification intelligente de l'habitat, qui va de pair avec une généralisation de cette approche dans les documents d'urbanisme.

Merci à la rapporteure pour la lucidité avec laquelle elle a traité cette question et la richesse des échanges. Notre groupe a voté favorablement cet avis.